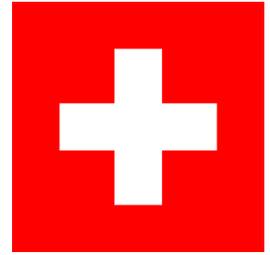




Informations pour les personnes réfugiées d'Ukraine



Vous venez d'Ukraine et souhaitez rester en Suisse jusqu'à la fin de la guerre?

Dans ce cas, vous devez vous faire enregistrer le plus rapidement possible auprès du Secrétariat d'Etat aux migrations. Vous recevrez alors une carte de séjour (statut de protection S), un lit si nécessaire, de la nourriture et les choses les plus importantes dont on a besoin pour vivre. En outre, dès le moment de l'enregistrement, vous bénéficierez d'une assurance-maladie et pourrez travailler en Suisse. Vous devriez donc également procéder à cet enregistrement si vous êtes hébergé-e à titre privé chez des parents ou des amis en Suisse. Consultez le site internet du Secrétariat d'Etat aux migrations (www.sem.admin.ch) pour savoir comment procéder au mieux (notamment en ce qui concerne la possibilité de déposer une demande en ligne et la prise de rendez-vous).

Si vous vous trouvez dans la région de Berne et ne disposez pas encore d'hébergement, veuillez vous rendre directement au [centre fédéral pour requérants d'asile Zieglerspital, Morillonstrasse 75 à 3007 Berne](#) (Tél. +41 58 465 11 11). Depuis le centre-ville, le bus n° 19 vous y conduit directement (bus en direction de Blinzern jusqu'à l'arrêt Zieglerspital). Le bâtiment se trouve de l'autre côté de la rue. Là, un drapeau ukrainien et une flèche vous indiquent le chemin vers une entrée séparée.

Veuillez vous munir de tous les documents d'identité en votre possession. Si vous n'avez pas encore trouvé d'hébergement privé chez des parents ou des amis, vous serez logé-e par les autorités. Dans les centres d'hébergement où il y a beaucoup de monde, vous devrez déposer vos objets de valeur (en particulier les grosses sommes d'argent liquide). Celles-ci seront conservées pour vous dans un coffre-fort et vous les récupérerez plus tard.

Si vous n'êtes pas encore sûr de vouloir rester en Suisse (par exemple parce que vous avez de la famille ou des amis dans un autre pays européen), il est préférable de ne pas vous faire enregistrer en Suisse. Il n'est actuellement pas exclu que vous n'obteniez éventuellement plus de statut de séjour dans d'autres pays européens si vous en avez déjà un en Suisse. La fiche d'information du *Conseil européen pour les réfugiés et les exilés ECRE* sur la pratique et les mesures de différents pays européens et avec des liens vers plus d'informations est mise à jour chaque vendredi. La version la plus récente de la «feuille d'information» est disponible sur le site internet <http://ecre.org/>: (*Information Sheet: Access to Territory, Asylum Procedures and Reception Conditions for Ukrainian Nationals in European Countries*).

Le statut de protection S ne limite toutefois pas la liberté de voyager en Europe (par exemple pour rendre visite à vos amis et à votre famille pour une courte durée).

Vous trouverez d'autres informations actuelles sur le site web de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (www.osar.ch). Vous pourrez emprunter gratuitement les [transports publics](#) suisses au moins jusqu'à fin mai. Les principaux opérateurs de télécommunications en Suisse vous proposent en outre une carte SIM gratuite avec laquelle vous pouvez téléphoner gratuitement en Suisse et passer gratuitement des appels vers l'Ukraine (pour plus de détails voir les sites internet des opérateurs Swisscom, Sunrise et Salt).

Nous vous souhaitons la bienvenue en Suisse et vous adressons nos meilleurs vœux!